



Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Bruxelles, le 3 juillet 2014
2014-07-LD-4-KK/GM

Chers Bacheliers, Parents et Enseignants,

Suite à notre courrier précédent en date du 29 juin (réf. 2014-06-LD-34-KK), nous vous informons par la présente qu'outre la décision qui vous a déjà été notifiée dans ladite missive et qui reste d'application, le Président du Jury du Baccalauréat européen 2014 a décidé, en application de l'article 6 du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen, de majorer d'un demi-point la note finale de tous les candidats à l'épreuve écrite de chimie, le maximum possible restant bien évidemment la note de 10.

Ce coefficient additionnel a été calculé en comparant la moyenne de cette année à celle des épreuves écrites de chimie de ces dix dernières années.

Le Président a conscience que des méthodes plus sophistiquées de modulation des notes existent peut-être mais celle qui a été retenue était la seule permettant, d'une part, de traiter le problème dans les délais impartis et, d'autre part, de pallier les difficultés éventuelles que pourraient rencontrer certains candidats pour s'inscrire à l'université – celles-ci n'attendront en effet pas la première semaine de septembre pour se prononcer sur les demandes d'inscription des candidats.

Pour toute autre question sur ce thème, veuillez contacter l'Unité du Baccalauréat européen par téléphone au +32 2 298.62.60 ou par courriel à l'adresse suivante : org.bacc@eursc.org.

Veillez agréer, Chers Bacheliers, Parents et Enseignants, nos sincères salutations.

Kari KIVINEN
Secrétaire général des Ecoles
européennes

Kiril BANKOV
Président du Jury du
Baccalauréat européen 2014